

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société CONFORMEASY, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 14 rue des Lilas 75019 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 919 837 682 (ci-après « CONFORMEASY »), fournit la SOLUTION CONFORMEASY au CLIENT, en contrepartie du complet paiement du prix de SOLUTION CONFORMEASY.

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE valent contrat entre CONFORMEASY et LE CLIENT

CONTEXTE :

Le CLIENT souhaite mettre en place une solution SaaS pour lui permettre de traiter certains aspects de la gestion de son cabinet de « gestion de patrimoine ». Le CLIENT exerce donc un métier d’intermédiation en finance, banque, assurance ou immobilier et ainsi est inscrit en tant que CIF IAS, IOBSP ou titulaire de la carte T. Il désire avoir accès à la SOLUTION CONFORMEASY dans le cadre de son activité professionnelle.

C'est dans ce contexte que LE CLIENT désire souscrire à la solution en SaaS proposée par CONFORMEASY sur www.conformeasy.fr et ainsi profiter des services de CONFORMEASY via l'interface de connexion sur app.conformeasy.fr. Les services de CONFORMEASY sont ici nommés la SOLUTION CONFORMEASY ou la SOULTION.

Le CLIENT a conscience que la SOLUTION CONFORMEASY ne pourra pas lui apporter de garantie en matière d’obligations légales ou de conformité métier. La SOULTION CONFORMEASY est un outil. Les trames de documents disponibles (questionnaire client, profil investisseur, lettre de mission...) ne sont pas d’application obligatoire. Le CLIENT est libre de les utiliser et de les modifier dans le cadre de l’exercice de son activité professionnelle pour qu’elles soient conformes à ses obligations métiers.

La SOLUTION CONFORMEASY permettra au CLIENT de bénéficier d'une solution de stockage documentaire et de signature électronique. Le stockage et la signature seront facturés en complément du prix de l'accès à la SOLUTION CONOFRMEASY. Le détail des tarifs et présenté à l'article 12 des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Le CLIENT reconnaît par l’acceptation des présentes conditions générales de vente qu'il a bien compris l’étendue et les limites des services proposés par la SOLUTION CONFORMEASY. Ainsi la SOLUTION CONFORMEASY est un fournisseur de Software As A Service, c'est-à-dire d'applications d'entreprise louées en ligne (dit fournisseur SaaS) qui fera librement évoluer ses services.

LE CLIENT reconnaît avoir reçu de CONFORMEASY toutes les informations nécessaires lui permettant d’apprécier l’adéquation des Services applicatifs à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation. Cette remise d’informations a été réalisée par téléphone, en visioconférence, en présentiel ou en distanciel en amont de sa souscription. Le CLIENT peut décider de souscrire à LA SOLUTION CONFORMEASY sans cet entretien préalable et à la seule lecture de la page de présentation www.conformeasy.fr.

Dans le cas où le CLIENT aurait souscrit à la SOLUTION CONFOREASY sans informations préalable, CONFORMEASY ne pourrait pas être tenu responsable d'une possible inadéquation entre LA SOLUTION CONFORMEASY et les besoins du CLIENT.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes écrit en majuscule au sein des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE faisant office de contrat entre le CLIENT et CONFORMEASY, sur l'ensemble du document qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

- CONFORMEASY : désigne le prestataire de la SOLUTION CONFORMEASY en mode SaaS ;
- SOLUTION CONFORMEASY ou PLATEFORME ou SOLUTION : désigne le service proposé en mode SaaS par CONFORMEASY dans le cadre des présentes conditions générales de vente et accessible via app.conformeeasy.fr. avec un identifiant et un mot de passe qui sera fourni au CLIENT par CONFORMEASY;
- CLIENT : désigne tout professionnel, personne physique ou morale, immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou tout registre commercial équivalent qui a accepté les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE ;
- PARTIES : désigne collectivement le CLIENT et CONFORMEASY ;
- UTILISATEUR : désigne la personne physique qui bénéficie de la SOLUTION CONOFORMEASY qui est accordé au CLIENT en contrepartie du paiement du prix ;
- DONNEES : désigne, dans le cadre de l'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY, toutes les informations, données ou des contenus, qui peuvent inclure des données personnelles, communiquées, collectées et/ou traitées par le CLIENT dans le cadre de l'utilisation de la SOLUTION ;
- IDENTIFIANTS : désignent tant l'identifiant propre de l'utilisateur ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués après inscription au service ;
- INTERNET désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde ;
- CONDITIONS GENERALES DE VENTE : désigne les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE valant contrat entre CONFORMEASY et le CLIENT

ARTICLE 2 OBJET

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE ont pour objet de définir les termes et conditions applicables aux Services commandés par le CLIENT.

CONFORMEASY consent au CLIENT, qui accepte :

- Un droit d'accès et d'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY sous la forme d'un abonnement annuel renouvelable par tacite reconduction
- Une assistance technique liée à l'utilisation de le SOLUTION CONFORMEASY
- Un service d'hébergement et de stockage des données moyennant une facturation complémentaire comme définit à l'article 12
- Un service de signature électronique moyennant une facturation complémentaire comme définit à l'article 12
- La possibilité de rajouter des UTILISATEURS complémentaires moyennant une facturation complémentaire comme définit à l'article 12

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le CLIENT déclare avoir obtenu l'ensemble des informations nécessaires de la part de CONFORMEASY pour lui permettre de s'assurer de l'adéquation de la SOLUTION CONFORMEASY à ses besoins.

L'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve par le CLIENT des CONDITIONS GENERALES DE VENTE qui valent contrat entre le CLIENT et CONFORMEASY

Le CLIENT reconnaît avoir lu les CONDITIONS GENERALES DE VENTE et en avoir entièrement compris les termes.

Le CLIENT déclare qu'il conclut les CONDITIONS GENERALES DE VENTE en son nom et pour son compte et pour ses besoins professionnels.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est formé par les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Il est formellement convenu entre les PARTIES que toute tolérance ou renonciation d'une des PARTIES, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

ARTICLE 5. EFFET, DUREE ET RECONDUCTIONS

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE prendront effet à compter de l'acceptation des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

La SOLUTION CONFORMEASY consiste en un abonnement annuel qui sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par le CLIENT, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours.

La SOLUTION CONFORMEASY se renouvellera selon la rédaction des CONDITIONS GENERALES DE VENTES dans leur version au jour du renouvellement à la SOLUTION CONFORMEASY par le CLIENT ou dans le cadre de la tacite reconduction prévue.

ARTICLE 6 - CONCESSION DE LICENCE

Sous réserve du complet paiement des sommes mentionnées dans les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE, CONFORMEASY concède au CLIENT, pour la durée des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, pour le monde entier, une licence non-exclusive, non-cessible, non-transférable, d'accès et d'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY, pour ses propres besoins et aux seules fins de son activité professionnelle.

Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser la SOLUTION autrement que dans les limites autorisées par les CONDITIONS GENERALES DE VENTE. Le CLIENT s'engage, en outre, à ne pas effectuer un ou plusieurs des actes suivants, ni permettre à un UTILISATEUR ou un tiers ou autoriser un UTILISATEUR ou un tiers à effectuer un ou plusieurs des actes suivants :

- Décompiler ou désassembler la SOLUTION CONFORMEASY, en effectuer l'ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière d'en obtenir les codes sources, en tout ou partie ;
- Créer des œuvres dérivées à partir de la SOLUTION CONFORMEASY, l'adapter, la modifier, la traduire, ou y apporter des modifications en tout ou partie, ou permettre une association ou incorporation de tout ou partie d'un ou plusieurs de ses éléments à d'autres œuvres, y compris logicielles ;
- Louer, sous-licencier, vendre, prêter ou transférer la SOLUTION CONFORMEASY à un tiers ou permettre à un tiers d'accéder et d'utiliser la SOLUTION CONFORMEASY, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit préalable de CONFORMEASY.

ARTICLE 7 - MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION

L'accès et l'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY requièrent que le CLIENT dispose de prérequis techniques nécessaires. Tous les coûts afférents à l'accès à la SOLUTION CONFORMEASY et à son utilisation, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet, sont à la charge exclusive du CLIENT. Le CLIENT est seul responsable du bon fonctionnement et de la sécurisation appropriée de ses équipements et de son système d'informations.

La SOLUTION CONFORMEASY permet au CLIENT de télécharger et sauvegarder par ses propres moyens tous les documents générés par la SOLUTION CONFORMEASY. Ainsi le CLIENT ne pourra pas tenir responsable CONFORMEASY si des documents ne pouvaient ou ne seraient pas sauvegarder et accessible via la SOLUTION CONFORMEASY.

La SOLUTION CONFORMEASY est accessible à partir d'un navigateur web, et nécessite une identification de l'Utilisateur par ID et mot de passe individuels.

CONFORMEASY s'engage à mettre en œuvre et maintenir des mesures de sécurité appropriées et conformes aux standards de l'industrie de nature à assurer l'intégrité du réseau et des serveurs contre tout acte de malveillance extérieur ou toute attaque informatique connue.

Nonobstant ce qui précède, l'accès à la SOLUTION CONFORMEASY implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

CONFORMEASY s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à mettre tout en œuvre pour assurer au mieux de ses possibilités, l'accessibilité, le fonctionnement et la disponibilité de la Solution, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sous réserve de la survenance d'un cas de force majeure (au sens de l'article 1218 du Code civil) ou un d'un évènement hors du contrôle de CONFORMEASY et sauf interruption, suspension ou limitation dans le cadre d'opérations de maintenance et/ou de mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de la SOLUTION CONFORMEASY, dans les conditions et selon les modalités prévues dans les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

CONFORMEASY se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre ou de limiter l'accès à tout ou partie de la SOLUTION CONFORMEASY notamment en raison de contraintes d'ordre juridique, technique. Ou pour non-paiement par le CLIENT de certaines fonctionnalités ou pour non-respect des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTES.

Paramétrage

L'ensemble des fonctionnalités de la SOLUTION CONFORMEASY, telles que souscrites par le CLIENT, peuvent être paramétrées et configurées par le CLIENT directement depuis la SOLUTION CONFORMEASY afin d'adapter de manière optimale la SOLUTION CONFORMEASY à l'environnement et aux besoins du CLIENT.

Le cas échéant, CONFORMEASY pourra assister le CLIENT qui en fait la demande, dans le paramétrage de la SOLUTION CONFORMEASY. Cette prestation, soumise aux CONDITIONS GENERALES DE VENTE, fera l'objet d'un devis spécifique.

La SOLUTION CONFORMEASY est réputée conforme et mise en service auprès du CLIENT dès l'acceptation des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTES.

Hébergement

L'Hébergement est effectué au sein de l'Union Européenne et ce, par un prestataire librement choisi par CONFORMEASY

Engagement de disponibilité de LA SOLUTION CONFORMEASY

A compter de l'implémentation de la SOLUTION, CONFORMEASY met à disposition du CLIENT un accès à la SOLUTION 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés. En tout état de cause CONFORMEASY s'engage à un taux moyen annuel de disponibilité de la SOLUTION de 95%.

Les taux de disponibilité sont calculés en soustrayant de 100% des heures mesurables au cours de la période annuelle concernée (temps total minoré des temps d'arrêt autorisés, i.e. dans le cadre de la maintenance programmée ou tout autre arrêt autorisé par le CLIENT ou à la demande du CLIENT et/ou tout arrêt dû à un ou plusieurs cas d'exclusions listés au point « exclusions » ci-après), le pourcentage d'heures au cours de la période annuelle concernée pendant lesquelles la SOLUTION n'est pas disponible.

Toute connexion à la SOLUTION vaut preuve de la disponibilité de la SOLUTION.

Sauvegarde

Une sauvegarde quotidienne des données est réalisée, sept (7) jours sur sept (7). En cas de perte ou de destruction accidentelle, CONFORMEASY s'efforcera dans la mesure du possible de reconstituer les éléments détruits à partir des sauvegardes les plus récentes à la date du sinistre. Dans tous les cas il est recommandé au client de réalisé des sauvegarde des documents qu'il a pu créer via la SOLUTION CONFORMEASY ou des documents qu'il a pu y charger pour les stocker.

Maintenance corrective ; gestion des Anomalies

CONFORMEASY met à la disposition du Client un service de support technique en langue française accessible pendant les Jours ouvrés, par courrier électronique en langue française ou anglaise : contact@conformeasy.fr
Pour tout signalement d'Anomalie, le Client devra fournir les informations suivantes : nom du CLIENT, nom de l'UTILISATEUR, identifiant de la SOLUTION, fonctionnalité de la SOLUTION, description de l'Anomalie et informations requises pour la reproduction de l'Anomalie, et notamment le scenario de reproduction du problème rencontré, de copies d'écrans, des logs, fichiers de configuration et « dump » de la base de données. CONFORMEASY s'efforce de corriger ou de contourner les Anomalies survenant à l'occasion de l'utilisation de la Version Courante non modifiée et conforme aux termes des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE, dès lors que le CLIENT en informe CONFORMEASY.

En cas d'Anomalie bloquante, anomalie rendant impossible toute utilisation des fonctionnalités de la SOLUTION CONFORMEASY, et à laquelle il ne peut être apporté une solution de contournement, CONFORMEASY s'engage à intervenir dans un délai de 24 heures. Ce délai court à partir de la réception par CONFORMEASY d'un rapport d'anomalie. Pour toutes les Anomalies autres que bloquantes, CONFORMEASY s'engage à intervenir dans un délai de 2 jour ouvré (heures et jours ouvrés).

Le Client s'engage à :

- Informer promptement CONFORMEASY de toutes les Anomalies et à tenir un registre détaillé et par ordre chronologique de toutes ces éventuelles Anomalies ;
- S'équiper de tous les moyens techniques, et notamment les moyens de communications électroniques, nécessaires à la fourniture de la maintenance corrective ;
- Communiquer à CONFORMEASY tout document et/ou toute information que CONFORMEASY estime nécessaire pour la compréhension et la résolution des Anomalies ;
- Se conformer aux conseils et instructions de CONFORMEASY, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de procédures de test, et à mettre en œuvre les ressources nécessaires.

- En tout état de cause, il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose de l'Environnement, de l'organisation et des compétences internes nécessaires à une bonne utilisation de l'Application et à la gestion efficace par CONFORMEASY des Anomalies et aux interventions de CONFORMEASY, selon les termes des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Maintenance programmée

LA SOLUTION peut être occasionnellement interrompu par des pannes ou momentanément suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la SOLUTION. Dans le cas d'une intervention de maintenance programmée, CONFORMEASY s'engage à prévenir soixante-douze (72) heures à l'avance le CLIENT des interventions et de l'indisponibilité de la SOLUTION. Dans la mesure du possible, ces interventions se feront à des heures de faible utilisation (par exemple en fin de journée).

Maintenance exceptionnelle ou d'urgence

CONFORMEASY pourra également procéder - sans indemnité et sans préjudice des sommes dues au titre des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE - sans contrainte de plage horaire, à des opérations de maintenance, mise à jour et/ou évolutions exceptionnelles avec une indisponibilité totale ou partielle de LA SOLUTION de deux (2) heures consécutives au maximum, pour anticiper un problème important (dans le cas notamment où CONFORMEASY a connaissance d'un risque pour son utilisation, son bon fonctionnement, la sécurité et/ou d'une non-conformité aux prescriptions légales et réglementaires), ou effectuer toute opération curative. Dans une telle hypothèse, CONFORMEASY s'engage à informer, dans la mesure du possible, vingt-quatre (24) heures à l'avance par courrier électronique, et justifiera, à la demande du CLIENT, de la nature (corrective, préventive, curative palliative, évolutive) et des spécificités de la maintenance réalisée.

Crédits de service

En cas de non-respect par CONFORMEASY de son engagement contractuel en termes de disponibilité de la SOLUTION strictement imputable à CONFORMEASY et excepté dans les cas où celui-ci résulte des cas visés au point « exclusions » ci-après, CONFORMEASY dédommagera le CLIENT par l'octroi, au terme de la période contractuelle, de jours d'accès à la SOLUTION CONFORMEASY non facturables dont le nombre sera calculé comme suit :

Pour un taux de disponibilité annuel constaté :

- Entre 90% et 95% = 1 mois de SOLUTION hors services complémentaires tels que le stockage et les services de signature électronique.
- Entre plus de 80% et 89% = 2 mois de SOLUTION hors services complémentaires tels que le stockage et les services de signature électronique.
- Strictement inférieur à 80% = 3 mois de SOLUTION hors services complémentaires tels que le stockage et les services de signature électronique.

Ce crédit de service ne pourra excéder un nombre maximum de trente (90) jours de la SOLUTION par période annuelle considérée.

Afin de bénéficier du crédit de la SOLUTION, le CLIENT doit soumettre à CONFORMEASY, une requête écrite dans les trente (30) jours suivant la fin de la période annuelle de référence concernée. Passé ce délai, aucun crédit de service ne pourra être alloué au CLIENT.

Exclusions

CONFORMEASY ne consent aucune autre garantie expresse ou implicite, en ce y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, quant à la continuité, performance et/ou pérennité de la Solution et/ou quant à

l'aptitude à un usage particulier ou l'adéquation de la Solution aux besoins du CLIENT, ni ne garantit qu'elle soit exempte d'anomalies, erreurs ou bugs ou qu'elle fonctionnera sans panne ni interruption.

CONFORMEASY ne garantit pas que la Solution et ses serveurs dans le cadre d'une mise à disposition en mode SaaS, seront, à tout moment, exempts de virus, vers, chevaux de Troie ou tout autre composant susceptible de causer un dommage. Il appartient au CLIENT de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger contre toute atteinte son système d'information et, en particulier, les matériels, données, et/ou logiciels stockés sur les équipements informatiques mis à disposition des Utilisateurs.

CONFORMEASY ne saurait garantir l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou autre qualité des DONNEES présentes sur la Solution. Le CLIENT est seul responsable de l'intégrité, l'exactitude et la qualité des DONNEES que les Utilisateurs intègrent et diffusent sur la SOLUTION et s'assure qu'elles sont exemptes de virus ou tout autre composant susceptible de causer un dommage à la SOLUTION.

Cependant, le CLIENT reconnaît que CONFORMEASY est exonérée de toute obligation au titre de ses engagements de qualité de service (et des crédits de service prévus au point ci-avant) ainsi que de la Maintenance dans le cas où l'Anomalie signalée est causée par :

- La maintenance programmée conformément aux termes des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE ;
- L'utilisation d'une version différente de la Version définie par les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE ;
- L'utilisation de la SOLUTION avec une autre configuration que l'Environnement tel que défini les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE.
- L'implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec la SOLUTION ;
- Le refus du Client de collaborer avec CONFORMEASY dans la clarification du signalement d'Anomalie, le diagnostic, le contournement et/ou la résolution des Anomalies, et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement de CONFORMEASY ;
- Les actions ou inactions du Client (excepté celles entreprises sous la direction expresse de CONFORMEASY) ou d'un tiers au-delà du contrôle de CONFORMEASY ;
- Tout autre facteur en dehors du contrôle de CONFORMEASY, y compris en cas de force majeure et/ou de défaillance d'un opérateur de télécommunication, ralentissement, indisponibilité et/ou du fait de l'équipement matériel, logiciel et/ou réseau du Client ou de tiers qui n'est pas sous le contrôle exclusif de CONFORMEASY ;
- L'absence d'informations raisonnablement nécessaires à la fourniture des services visés à la présente Convention de Service ;
- L'absence de réalisation de tests demandés par CONFORMEASY.

De même, toute dégradation ou interruption de la SOLUTION CONFORMEASY dans le cadre de la maintenance programmée ou de la maintenance exceptionnelle ou d'urgence et/ou tout incident résultant du fait du CLIENT, de modifications imposées par le CLIENT à CONFORMEASY, des agissements d'un tiers ou d'un cas de force majeure ne seront pas pris en compte pour le calcul des engagements de qualité de service et n'engageront pas la responsabilité de CONFORMEASY.

Assistance

Outre les autres prestations décrites dans la présente annexe, le CLIENT bénéficie également d'un accès à une assistance en ligne ("hot line") en langue française et anglaise, relative à l'utilisation de l'Application. Le Client pourra demander assistance pour l'utilisation de LA SOLUTION à CONFORMEASY, par courrier électronique

adressé à : contact@conformeeasy.fr du lundi au vendredi, entre 8h30 et 17h30 (heure de Paris), les Jours Ouvrés. A réception d'une demande et afin d'en suivre son traitement, celle-ci est enregistrée en interne et donne lieu à un numéro d'enregistrement. Il est entendu entre les Parties que l'assistance doit être ponctuelle et ne doit pas conduire à une prestation de formation.

CONFORMEASY peut fournir dans des conditions à définir d'un commun accord des prestations de formation afin de permettre au CLIENT de se familiariser avec les Mises à Jour, et/ou s'agissant de tout nouvel Utilisateur, de se familiariser avec l'Application.

ARTICLE 8 - UTILISATION DE LA SOLUTION

Il est expressément convenu entre les PARTIES que, compte tenu de la nature et de la finalité de la SOLUTION CONFOREMASY, le CLIENT s'assure que les UTILISATEURS agissent en qualité de professionnels pour les besoins de leur activité professionnelle et s'engagent à n'utiliser la SOLUTION CONFOREMASY que pour les besoins de leur activité.

L'utilisation de la SOLUTION CONFOREMASY implique la saisie par les UTILISATEURS d'identifiants de connexion (ID et mot de passe) individuels. Les identifiants de connexion de l'UTILISATEUR sont personnels et confidentiels. L'UTILISATEUR devra conserver ces identifiants de connexion de manière sécurisée et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers pour quelque raison, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. En cas de perte, oubli ou vol de ses éléments d'authentification, l'UTILISATEUR devra modifier son mot de passe dans les plus brefs délais directement depuis la SOLUTION CONFORMEASY. En aucun cas, CONFORMEASY ne saurait être responsable de la perte, du vol ou de l'oubli des éléments d'authentification de l'Utilisateur ou de leur utilisation frauduleuse.

En tout état de cause, la SOLUTION CONFORMEASY sera utilisée sous les seuls contrôle, direction et responsabilité du CLIENT. Par conséquent, relèvent de la responsabilité du CLIENT, sans que cette liste soit limitative,

- La mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger ses matériels, progiciels, logiciels, mots de passe, contre tout virus et intrusions ;
- Le respect des prérequis techniques ;
- Les erreurs commises dans l'utilisation de la Solution ; et
- L'utilisation des moyens d'authentification permettant d'accéder et d'utiliser la SOLUTION CONFORMEASY.

Le CLIENT s'assurera qu'aucune personne non autorisée par ses soins n'a accès à la SOLUTION CONFORMEASY. Le cas échéant, le CLIENT procède à la suppression et/ou mise à jour des accès et habilitation en fonction des autorisations qu'il donne ou supprime aux UTILISATEURS, directement depuis son espace administrateur sur la SOLUTION CONFORMEASY, ou à défaut en notifiant cette demande à CONFORMEASY.

En cas d'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY par un UTILISATEUR non conforme aux CONDITIONS GENERALES DE VENTE, en cas de manquement de l'UTILISATEUR aux CONDITIONS GENERALES DE VENTE, ou plus généralement en cas de violation des lois et réglementations applicables, CONFORMEASY se réserve le droit de suspendre ou résilier de plein droit, sans mise en demeure préalable, sans préavis ni indemnité, tout ou partie de l'accès d'un UTILISATEUR à la SOLUTION CONFORMEASY, ce que le CLIENT accepte expressément. CONFORMEASY pourra prononcer cette suspension ou résiliation sans préjudice de tous les autres droits, actions et recours dont elle pourrait disposer en vue de la réparation du préjudice qu'elle pourrait avoir subi du fait de ces manquements.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Outre ce qui est stipulé par ailleurs, le CLIENT s'engage, de bonne foi :

- A coopérer activement avec CONFORMEASY et se conformer aux instructions données par CONFORMEASY concernant l'utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY et des Services, aux stipulations des présentes ;
- A payer le prix de LA SOLUTION CONFORMEASY et tous les services complémentaires utilisés notamment les services de stockage de données et de signature électronique ;
- A communiquer par écrit à CONFORMEASY le nom et les coordonnées d'un interlocuteur privilégié de son entreprise avec lequel CONFORMEASY pourra s'entretenir dans le cadre de l'exécution des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE. En cas de changement de l'interlocuteur privilégié en cours d'exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, le CLIENT désignera immédiatement un nouvel interlocuteur privilégié de son entreprise et en informera immédiatement CONFORMEASY ;
- A réaliser des sauvegardes régulières des données et à utiliser des supports de sauvegarde adaptés et sécurisés, la SOLUTION CONFORMEASY permettant à tout moment de sauvegarder les documents générés par la SOLLUTION CONFORMEASY.

ARTICLE 10 - COLLABORATION ENTRE LES PARTIES

Les PARTIES s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et à exécuter toutes leurs obligations dans cet esprit.

Les PARTIES s'engagent à collaborer étroitement, au mieux de leurs possibilités et en parfaite bonne foi, afin de permettre la bonne exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE. Les PARTIES s'engagent en particulier à se tenir mutuellement informées et à se communiquer spontanément tous évènements, informations ou documents qui seraient utiles à la bonne utilisation de la SOLUTION CONFORMEASY, et plus généralement à la bonne exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

ARTICLE 11 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le CLIENT reconnaît et accepte que tous les droits, titres et intérêts relatifs à la SOLUTION CONFORMEASY (en ce compris son architecture, ses logiciels et bases de données), à ses spécifications Techniques, le cas échéant aux logiciels tiers interfacés avec la SOLUTION CONFORMEASY pour les besoins de son bon fonctionnement, et aux dénominations, signes et logos utilisés sur la SOLUTION CONFORMEASY et/ou par CONFORMEASY (les « Eléments Protégés ») sont protégés par des droits de propriété intellectuelle (en ce compris notamment, tous droits associés aux œuvres de l'esprit y compris les droits patrimoniaux et moraux d'auteur, tous droits de propriété relatifs aux brevets, marques, dessins et modèles, logiciels, droit des producteurs de bases de données, noms de domaines, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle, dans le monde entier, d'ores et déjà ou ultérieurement déposés ou enregistrés) et appartiennent exclusivement à CONFORMEASY ou des tiers ayant autorisé CONFORMEASY à les exploiter. Les CONDITIONS GENERALES DE VENTE ne confèrent au CLIENT aucun droit ou intérêt sur les Eléments Protégés, mais seulement un droit limité d'accès et d'utilisation de la Solution dans les conditions définies ci-après.

Toute représentation, reproduction et/ou exploitation, totale ou partielle, des signes distinctifs de CONFORMEASY, de quelque nature que ce soit, est totalement prohibée, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de CONFORMEASY.

CONFORMEASY garantit qu'elle dispose de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires aux fins des présentes. A ce titre, CONFORMEASY garantit le CLIENT contre toute demande, réclamation ou action en contrefaçon relative à la SOLUTION CONFORMEASY, à la condition que le CLIENT

- Notifie promptement à CONFORMEASY ladite réclamation ou action,
- Permette à CONFORMEASY de défendre et/ou régler seule ladite réclamation, et
- Fournisse à CONFORMEASY toute l'assistance nécessaire dans la défense et/ou la résolution du litige.

Dans la défense ou la résolution du litige, CONFORMEASY pourra, à sa seule discrétion,

- Obtenir le droit, pour le CLIENT, de continuer à utiliser la SOLUTION CONFORMEASY,
- Modifier/remplacer les éléments corrélatifs contrefaisants pour qu'ils ne portent plus atteinte aux droits du tiers, sans nuire à la bonne exécution de la SOLUTION CONFORMEASY.

Les Données intégrées par les UTILISATEURS sur la SOLUTION CONFORMEASY appartiennent au CLIENT.

Le CLIENT concède à CONFORMEASY un droit d'utilisation des Données :

- Pour les besoins de l'organisation, la gestion, la maintenance et/ou le support de la SOLUTION CONFORMEASY, ainsi que
- Sous réserve et à condition d'avoir préalablement anonymisé les données personnelles qui pourraient être contenues dans les Données, pour permettre d'améliorer les fonctionnalités et les performances de la Solution, ainsi qu'à des fins statistiques.

Le CLIENT garantit CONFORMEASY contre toute demande, réclamation ou action de tiers, pour quelque cause et sur quelque fondement que ce soit, relativement aux Données et aux éventuels droits de propriété intellectuelle y attachés.

ARTICLE 12 - CONDITIONS FINANCIERES

Le prix de la fourniture de la SOLUTION CONFORMEASY est fixé ci-après dans la rubrique « prix » des présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE. Il s'entend en euros hors taxes. Le cas échéant, la TVA sera ajoutée, à son taux applicable à la date de facturation.

Le règlement comptant ou anticipé d'une facture ne donnera lieu à aucun escompte.

Evolution du prix

Le CLIENT reconnaît et accepte expressément que CONFORMEASY se réserve le droit d'augmenter le prix de la fourniture de la SOLUTION à tout moment. Cette évolution sera justifiée par des développements complémentaires liés au maintien ou à l'amélioration de la SOLUTION CONFORMEASY

Le prix réajusté de la licence sera exigible immédiatement.

Conditions de règlement

Le prix est payable comptant et par prélèvement automatique.

Le CLIENT s'engage à informer immédiatement CONFORMEASY de tout changement dans ses coordonnées bancaires et à procéder à toutes les formalités nécessaires pour ne pas interrompre les prélèvements automatiques.

Tout retard de paiement par rapport à l'exigibilité convenue, à défaut, aux présentes, entraînera la suspension immédiate de l'accès à LA SOLUTION CONFORMEASY. Au-delà d'un retour de 10 jours, une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) pour frais de recouvrement sera également due.

Sans préjudice de ce qui précède, le CLIENT sera également redevable d'une pénalité égale à dix pourcent (10%) du montant de la facture en souffrance, après envoi d'une lettre de mise en demeure de payer adressée par

CONFORMEASY par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et demeurée partiellement ou totalement sans effet.

Prix :

- Accès à la solution 64,90€HT/mois/Licence
- Licence complémentaire :30€HT/mois
- Stockage 0,5€HT/mois/Giga
- Signature électronique :1,5€HT pour 2 signatures (limite de documents de 20 mo). 1€HT pour tout signataire complémentaire

ARTICLE 14 - DUREE – RESILIATION

Les CONDITIONS GENERALES DE VENTE sont conclues à la date de la première connexion.

Les CONDITIONS GENERALES DE VENTE sont conclues pour une durée 1 an renouvelable. La SOLUTION CONFORMEASY sera ensuite reconduite tacitement pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours.

Pendant la période de préavis, CONFORMEASY s'engage à maintenir la Solution dans le même état de fonctionnement et à corriger toutes anomalies qui seraient découvertes par le CLIENT pendant cette période. En revanche, le CLIENT reconnaît et accepte expressément qu'aucune mise à jour et/ou évolution fonctionnelle de la SOLUTION CONFORMEASY ne sera fournie pendant la période de préavis.

Résiliation des CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas de manquement d'une PARTIE à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, l'autre PARTIE pourra résilier les CONDITIONS GENERALES DE VENTE, de plein droit et sans formalité judiciaire, après mise en demeure de la PARTIE défaillante, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée partiellement ou totalement infructueuse pendant une durée de trente (30) jours calendaires. La résiliation prendra effet immédiatement et interviendra sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels la PARTIE lésée pourrait prétendre.

Conséquences de l'expiration et/ou de la résiliation des CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les sommes versées par le CLIENT avant l'expiration ou la résiliation des CONDITIONS GENERALES DE VENTE demeurent acquises à CONFORMEASY. A l'expiration des CONDITIONS GENERALES DE VENTE ou à la date de prise d'effet de sa résiliation, toutes les sommes qui resteraient dues par le CLIENT à CONFORMEASY deviendront immédiatement exigibles.

Le CLIENT sera invité, pendant le délai de préavis suivant la notification de la dénonciation ou résiliation, à exporter les Données directement depuis la Solution.

ARTICLE 15 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le CLIENT reconnaît et accepte que CONFORMEASY a dûment rempli ses obligations de mise à disposition de la PLATEFORME, et que CONFORMEASY est tenu par une obligation générale de moyens au titre des CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

CONFORMEASY ne peut être tenue responsable vis-à-vis du Client que des seuls dommages directs de non-disponibilité de la PLATEFORME.

Les Parties conviennent expressément que quelle(s)/quel(s) que soit/soient la nature et/ou le fondement de l'action :

- CONFORMEASY ne pourra en aucun cas être tenue des dommages indirects ou imprévisibles, et notamment pas des dommages liés à la SOLUTION, qui constituerait une augmentation des frais généraux, des pertes de profit, financières, d'image ou d'exploitation, perte d'une chance, pertes de données, perturbation de l'activité du CLIENT, à des évènements hors de son contrôle, et/ou constitués par des actions dirigées par des tiers à l'encontre du CLIENT et ce, même si CONFORMEASY a été avisé de la survenance de tels dommages ;
- Le montant total de la réparation susceptible d'être mise à la charge de CONFORMEASY - toutes causes et tous dommages confondus - est expressément limité sur la durée de l'engagement, au montant réglé par le Client à CONFORMEASY pendant les six (6) mois précédent la survenance de l'événement à l'origine de la mise en cause de la responsabilité du CONFORMEASY.

ARTICLE 16 - ASSURANCES

Chaque Partie s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et à maintenir pendant toute la durée des CONDITIONS GENERALES DE VENTE une assurance responsabilité civile destinée à garantir les risques relatifs à l'exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE et à couvrir les dommages susceptibles d'être mis à sa charge dans le cadre de l'exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE. A la demande de l'autre Partie, chaque Partie devra être en mesure de justifier la souscription de cette assurance.

ARTICLE 17 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dès lors qu'elles traitent des données personnelles dans le cadre de l'exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, les Parties s'engagent à respecter à tout moment la réglementation applicable à la protection des données personnelles et en particulier le Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » (ensemble la « Réglementation applicable à la protection des données personnelles »).

CONFORMEASY s'engage à mettre en place et maintenir des mesures de sécurité et de confidentialité appropriées de nature à garantir une protection adéquate des données personnelles traitées, adaptées aux risques engendrés par leur traitement sur les droits et libertés des personnes concernées. En particulier, CONFORMEASY assure la sécurité des données bancaires traitées dans le cadre de l'utilisation des SOLUTIONS CONFORMEASY.

ARTICLE 17 - STIPULATIONS DIVERSES

Confidentialité

Chacune des PARTIES s'engage, pendant un (1) ans à compter de la fin de la relation contractuelle pour quelque cause que ce soit, à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder strictement confidentielles toutes les informations désignées comme confidentielles par l'autre PARTIE et auxquelles elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, et à assurer l'intégrité et la sécurité desdites informations confidentielles qui lui sont confiées par l'autre PARTIE. Les informations confidentielles demeurent la propriété de la PARTIE qui les divulgue à l'autre PARTIE. En aucun cas la transmission d'informations confidentielles à l'autre PARTIE ne saurait s'interpréter comme lui conférant de quelques droits ou intérêts sur celles-ci à l'exception des droits prévus aux présentes.

Indépendance des Parties

Les PARTIES déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, des partenaires indépendants, et que les CONDITIONS GENERALES DE VENTE ne peuvent conférer à l'une ou l'autre des PARTIES la qualité de mandataire ou de représentant de son cocontractant, aucune des PARTIES n'ayant le pouvoir d'engager l'autre ou de signer au nom et pour le compte de l'autre, chaque PARTIE assurant seule les risques de sa propre exploitation. Aucune PARTIE ne sera responsable des actes ou omissions de l'autre PARTIE, ou des actes ou omissions de leurs collaborateurs au cours de la mise en œuvre des présentes.

Sous-traitance

Le CLIENT accepte le recours par CONFORMEASY à d'éventuels sous-traitants pour installer et déployer la SOLUTION CONFORMEASY et les Services auprès du CLIENT, ainsi que pour assurer l'hébergement de la SOLUTION CONFORMEASY.

Intégralité

CONDITIONS GENERALES DE VENTE expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les PARTIES et se substitue à toutes propositions, communications ou accords antérieurs écrits ou oraux se rapportant à l'objet des CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Modification des CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONFORMEASY se réserve le droit de modifier les stipulations des CONDITIONS GENERALES DE VENTE à tout moment.

Divisibilité.

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions des CONDITIONS GENERALES DE VENTE seraient tenues pour invalides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente devenue définitive, les autres dispositions des CONDITIONS GENERALES DE VENTE conserveraient néanmoins toute leur force et leur portée. Les PARTIES s'engagent à négocier de bonne foi la modification ou le remplacement de la disposition invalide.

Tolérance – Non-renonciation

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des PARTIES, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des CONDITIONS GENERALES DE VENTE, ni générer un droit quelconque.

Notifications

Sauf dans les cas où une stipulation des présentes en dispose autrement, il résulte d'un accord exprès entre les PARTIES que les échanges entre elles pourront intervenir par tous moyens, notamment par messagerie électronique. Les PARTIES mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité permettant de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des fichiers e-mail adressés par internet. Elles mettent en œuvre, parallèlement, toutes les mesures utiles, tels que pare feu et antivirus régulièrement mis à jour et correctement paramétrés, pour se protéger de la manière la plus efficace possible contre les intrusions, attaques et propagation des virus afin de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des fichiers e-mail reçus. Les Parties sauvegarderont par la manière la plus appropriée et la plus sûre possible l'intégralité des messages transmis relatifs à l'objet des CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

ARTICLE 19 - DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les CONDITIONS GENERALES DE VENTE sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de rédaction des CONDITIONS GENERALES DE VENTE en plusieurs langues, seule la version française fera foi.

Les parties s'engagent à tout faire pour essayer de régler à l'amiable tout litige qui pourrait naître à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution des CONDITIONS GENERALES DE VENTE. Toutefois, si aucune issue amiable n'était trouvée, les parties conviennent que leur litige sera porté devant les tribunaux compétents de Paris